

**Réunion du Comité consultatif d'examen spécial de la *Loi sur les systèmes de télédétection spatiale* –
Compte rendu du 9 décembre 2020**

Règles dites de *Chatham House*

Participants

Kuan-Wei (David) Chen, McGill et coprésident
Colleen Mapendere, gouvernement du Canada – AMC et coprésidente

Sébastien Carrière, gouvernement du Canada – AMC, directeur d'IGN
Chad English, gouvernement du Canada – CNRC
Joanne Gabrynowicz, Université du Mississippi
Meghan Gagnon, gouvernement du Canada – RNCAN
Michelle Mendes, SatCan
Gord Rigby, MDA Corporation
Wolfgang Schneider, gouvernement de l'Allemagne – DLR
Shari Scott, gouvernement du Canada – ISDE

Absents

Lcol Catherine Marchetti, gouvernement du Canada – MDN
Isaac Holliss, gouvernement de la Nouvelle-Zélande – ministère des Entreprises, de l'Innovation et de
l'Emploi
Mina Mitry, Kepler Communications
Wade Larson, Urthecast
Tom Zubko, New North Networks

Observateurs

Estelle Chou, gouvernement du Canada – AMC
Gordon Deecker, expert invité
Maj Daniel Denis, gouvernement du Canada – AMC
Michel Doyon, expert invité et représentant de l'ASC
Mieka Eyking, gouvernement du Canada – ISDE
Stephanie Ferreira, MDA Corporation
Isolda Guevara, gouvernement du Canada – AMC
Christian Marcoux, gouvernement du Canada – AMC
Maj Brian Statham, gouvernement du Canada – MDN
Alexandra Toma, gouvernement Canada – ISDE

Résumé : La réunion du Comité consultatif d'examen spécial de la *Loi sur les systèmes de télédétection spatiale* (LSTS) du 9 décembre 2020 est la huitième et dernière réunion de la série. La réunion est axée sur deux objectifs : 1) discuter des deux dernières recommandations du document de renouvellement de la LSTS, qui énumère toutes les recommandations visant à améliorer la LSTS, 2) procéder à un examen de la version provisoire du rapport de synthèse qui résume les questions abordées lors de chaque réunion du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS et les mesures qui ont été prises ou qui sont prises à l'heure actuelle pour y donner suite. La réunion se termine par un aperçu des prochaines étapes pour AMC et une entente visant à se réunir virtuellement dans six mois pour faire le point, assurer le suivi des questions courantes et aborder d'autres points de discussion à déterminer.

Ordre du jour – 9 décembre 2020

1. Mot de bienvenue
2. Points administratifs
3. Document de renouvellement de la LSTS
4. Discussion du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS sur le rapport de synthèse –
1) Aperçu des réunions du Comité
5. Discussion du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS sur le rapport de synthèse –
2) Tableau d'analyse des préoccupations
6. Discussion du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS sur le rapport de synthèse –
3) Recommandations relatives à l'examen de la LSTS
7. Discussion du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS sur le rapport de synthèse –
4) Résumé des prochaines étapes
8. Avenir du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS
9. Autres points
10. Levée de la séance

1. Mot de bienvenue

Le directeur d'AMC (IGN) souhaite la bienvenue aux membres et aux observateurs. Il remercie les coprésidents et les membres du Comité de leur précieuse contribution à l'examen continu de la LSTS et du *Règlement sur les systèmes de télédétection spatiale*. Il les félicite du travail accompli depuis la première réunion en novembre 2019. Leurs contributions s'avéreront utiles dans le cadre de l'examen indépendant de la LSTS de 2022 et de la mise en œuvre continue de la *Loi*, en plus d'exercer une influence à cet égard.

2. Points administratifs

Les membres adoptent l'ordre du jour de la réunion de décembre sans ajouter d'éléments aux « autres points ».

Le compte rendu de la réunion du 9 septembre 2020 a été approuvé par consultation écrite en octobre. Les membres du Comité n'ont aucun commentaire à formuler sur ce compte rendu.

Même pendant la pandémie de COVID-19, on continue de réaliser des travaux importants. Le personnel d'AMC a participé à la conférence ASTRO de l'Institut aéronautique et spatial du Canada à la fin du mois d'octobre et a donné une présentation au sein du groupe d'experts dans le cadre de cette dernière, de même que lors d'un atelier sur l'observation de la Terre organisé par l'Agence spatiale canadienne. Les comptes rendus des réunions du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS (de novembre 2019 à septembre 2020) ont été traduits et sont accessibles sur les sites Web d'AMC et de McGill. Le Guide de demande de licence d'exploitation concernant la LSTS (la première partie des deux circulaires des procédures concernant les clients) a été traduit et l'on s'emploie actuellement à en faire une version accessible pour le site Web d'AMC. Il devrait être accessible en ligne d'ici la fin du mois de décembre. On s'attend également à ce que le rapport de synthèse soit achevé dès réception des commentaires du Comité.

3. Document de renouvellement de la LSTS

Les membres discutent des deux (2) dernières recommandations relatives à l'examen indépendant, qui sont énumérées dans le document de renouvellement de la LSTS :

- **Recommandation 17**

Engager les alliés étrangers dans des discussions de haut et bas niveaux pour tenter d'harmoniser les différentes règles, procédures, normes, méthodes et stratégies dans le cadre desquelles les activités de télédétection sont réglementées.

AMC collabore régulièrement avec des alliés qui sont à la fois des acteurs nouveaux et bien établis dans le domaine spatial. Les sujets abordés comprennent la réglementation des systèmes de télédétection spatiale ou des observations terrestres générales, les pratiques exemplaires et les embûches. Dans les cas où les systèmes sont autorisés par de nombreuses administrations, les discussions peuvent porter sur une licence ou une opération donnée. AMC s'est de nouveau mobilisée sur les plans bilatéral et multilatéral, mais ses efforts ont connu un ralentissement considérable en raison des restrictions de la pandémie. Au cours des dernières années, des discussions ont eu lieu avec des homologues, entre autres, des États-Unis, de l'Allemagne, de la France, de la Finlande, de la Suède, des Pays-Bas et du Japon.

Les représentants de l'industrie font remarquer qu'il existe des défis en ce qui a trait à la nature diverse de la réglementation dans les différents pays où ils peuvent mener leurs activités. On souligne qu'une solution essentielle est d'uniformiser la portée des différentes politiques à l'échelle internationale dans les domaines où ce n'est pas le cas. De plus, on exprime des préoccupations de plus en plus importantes à l'égard de l'approche réglementaire qui manque de clarté concernant les caméras de connaissance de la situation spatiale et la gestion du trafic spatial. AMC reconnaît les préoccupations et indique qu'elle recueille de plus amples renseignements, y compris dans le cadre de ses efforts de collaboration à l'échelle internationale avec ses partenaires.

La recommandation n° 17 est considérée comme close, mais les travaux se poursuivront au moyen de la mobilisation par AMC des organismes de réglementation internationaux et de l'industrie canadienne.

On explique que « close » dans ce cas ne signifie pas que les « travaux sont terminés », mais que le personnel d'AMC s'est engagé à donner suite à la recommandation grâce à une solution.

- **Recommandation 18**

Promulguer une loi générale sur l'espace extra-atmosphérique qui s'appliquerait aux activités spatiales nouvelles et émergentes au fur et à mesure qu'elles se concrétisent.

La LSTS a été promulguée uniquement pour les opérations de télédétection. Dans certains cas, sa portée a été étendue pour englober une autre activité spatiale. La recommandation évoque la nécessité d'une loi générale sur l'espace qui s'appliquerait aux nouvelles activités.

AMC participe actuellement à des discussions interministérielles concernant une loi portant expressément sur l'espace extra-atmosphérique.

La création d'une loi sur l'espace extra-atmosphérique ne relève pas du mandat d'AMC et AMC n'est pas le ministère le mieux placé pour gérer l'élaboration de lois spatiales nationales. Il serait peut-être plus approprié de confier l'élaboration d'une telle loi à un ministère responsable de l'industrie. Toutefois, il est important de signaler que l'élaboration d'une loi sur l'espace extra-atmosphérique exige une décision politique. Bien qu'il existe des promoteurs au sein de la communauté canadienne des

intervenants de l'espace en faveur d'une telle loi, dans sa stratégie spatiale¹ de 2019, le gouvernement n'a ni proposé ni prévu une telle loi exhaustive; la stratégie spatiale ne fait aucune mention de la nécessité d'une loi exhaustive sur l'espace. À l'avenir, l'industrie devra se faire entendre au plus haut niveau pour faire pression en vue de la prise de mesures prioritaires relativement à une loi sur l'espace extra-atmosphérique. En outre, il faudra choisir un ministère pour appliquer la nouvelle loi.

Un membre du Comité fait remarquer que le Comité consultatif de l'espace aborde régulièrement la question de l'élaboration d'une loi nationale sur l'espace. Une telle loi permettrait aux pays de protéger leurs intérêts nationaux et pourrait établir la responsabilité des ministères à l'égard des divers aspects des activités spatiales. Une telle loi peut éliminer les ambiguïtés à l'avantage du Canada.

À la suite des discussions, la recommandation n° 18 demeurera ouverte et AMC continuera d'en assurer le suivi et de participer aux discussions concernant une éventuelle loi exhaustive sur l'espace extra-atmosphérique.

4. Discussion du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS sur le rapport de synthèse – 1) Aperçu des réunions du Comité

AMC examine les réalisations du Comité (voir la section 2 du rapport de synthèse).

5. Discussion du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS sur le rapport de synthèse – 2) Tableau d'analyse des préoccupations

AMC examine chacune des réunions du Comité, en se reportant à la section 3 du rapport de synthèse. Cette section fait le suivi de l'état d'avancement de chacune des questions et recommandations abordées au cours de la série de réunions du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS. Cette section résume également les mesures prises pour y donner suite.

Pendant la réunion, on examine les commentaires d'une seule section. Il s'agit de la liste d'attentes qu'ont exprimées les membres du Comité lors de la première réunion. On donne un aperçu de l'ensemble des sujets abordés lors des autres réunions.

- *Lors de l'examen des commentaires et des recommandations de la réunion du 19 novembre :
Table ronde*
 - i. En ce qui concerne le commentaire sur la protection de la sécurité nationale tout en permettant la croissance de l'industrie de la télédétection spatiale :
AMC indique qu'elle sera en mesure d'offrir une plus grande souplesse pour les CubeSats universitaires.
Un membre du Comité souligne que cette « plus grande souplesse » accordée aux universités ne devrait pas créer un déséquilibre concurrentiel avec l'industrie.
 - ii. En ce qui concerne le commentaire de veiller à ce que la *Loi* permette la compétitivité de l'industrie canadienne :
L'industrie canadienne doit maintenir sa compétitivité à l'échelle internationale. Les stations terrestres canadiennes peuvent jouer ce rôle.

¹ Exploration Imagination Innovation – Une nouvelle stratégie spatiale pour le Canada, lien : <https://www.asc-csa.gc.ca/pdf/fra/publications/strategie-spatiale-pour-le-canada.pdf>

6. Discussion du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS sur le rapport de synthèse – 3) Recommandations relatives à l'examen de la LSTS

On saute le point à l'ordre du jour concernant l'examen de toutes les recommandations « ouvertes » afin d'accorder plus de temps à la discussion des « prochaines étapes ». On souligne que sur les 18 recommandations, la moitié sont considérées comme ouvertes ou closes.

Mesure de suivi du Comité : Les membres du Comité sont invités à examiner le rapport de synthèse et à formuler des commentaires **au plus tard à la fin de janvier 2021**. On invite également les membres à exprimer leurs points de vue sur la question de savoir si chacun des points de discussion de chacune des réunions a été traité de manière adéquate.

7. Discussion du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS sur le rapport de synthèse – 4) Résumé des prochaines étapes

Le Comité passe en revue la section 5 du rapport de synthèse, qui résume les prochaines étapes d'AMC.

AMC fait remarquer que les travaux associés au Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS feront partie de l'examen indépendant de 2022.

8. Avenir du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS

Les commentaires généraux des membres du Comité concernant le *Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS* sont les suivants :

- Le Comité constitue une façon incroyable pour les représentants de l'industrie de participer.
- Étant donné que la *Loi* est une composante essentielle de l'industrie de l'observation de la Terre, les membres sont reconnaissants de pouvoir prendre connaissance de la situation.
- Les représentants de l'industrie indiquent qu'il était un peu décevant de voir une forte participation de l'industrie au début, mais que celle-ci avait faibli vers la fin.
- La lecture des comptes rendus des réunions et d'autres documents et l'assimilation de leur contenu constituent la meilleure façon pour certains d'être en mesure de contribuer efficacement aux discussions. Pour certains, les sujets ont été présentés rapidement sans qu'ils aient suffisamment de temps pour assimiler l'information présentée.
- On fait remarquer que les réunions et les présentations ont permis de clarifier de nombreux aspects de la *Loi* et que la sensibilisation du public s'est révélée utile.
- La création des deux circulaires des procédures concernant les clients est d'une grande valeur.
- Le Comité était bien organisé, les membres étant reconnaissants du fait d'être informés bien à l'avance de la tenue des réunions et de la possibilité de continuer à travailler malgré les défis posés par la pandémie.
- La poursuite d'un cadre de type « ponctuel » où il existe une plate-forme ouverte pour échanger des points de vue sur le système de réglementation constituerait une étape positive.

AMC envisage une suite au « Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS ». Étant donné qu'il reste encore des documents à finaliser, tous s'entendent pour tenir une réunion de suivi dans six mois (mai ou juin) afin de faire le point, y compris en ce qui a trait au rapport d'examen indépendant de la LSTS de 2022, de régler les questions en suspens de même que de discuter de la structure future d'un comité consultatif potentiel.

9. Autres points

Aucun autre point à aborder n'est proposé.

10. Levée de la séance

La séance est levée et le directeur remercie, une fois de plus, les membres de leur participation et de leur précieuse contribution au cours des huit dernières réunions, ce qui représente une lourde charge de travail et mérite des remerciements. Il fait part de son intérêt à l'égard de la réunion de suivi en 2021.

La séance du mois de décembre est levée à l'heure prévue.